

Réunion d'information « Femme élue locale » – 08-03-17 – La Méaugon

Près de 50 élu-e-s ont participé à cette réunion consacrée au statut de la femme élue locale, animée par Madame Hélène CROGUENNEC-LE SAOUT, Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité Femmes-Hommes (Préfecture) et Madame Mélissa PLAZA, consultante (chez Queo Improve), spécialiste des stéréotypes de genre et des inégalités femmes-hommes (Docteure en psychologie sociale).

L'objectif de notre Association était d'adresser une contribution sur le sujet à l'AMF nationale afin de sensibiliser les candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Ainsi, il ressort des discussions les points suivants :

- En l'absence de contraintes légales, il n'y a pas de résultats satisfaisants en termes de respect de la parité. Donc le seul moyen de faire avancer les choses réside dans le pouvoir de légiférer. Ainsi, même si la représentativité actuelle au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) s'explique de manière mathématique, il n'en demeure pas moins qu'une loi pourrait contribuer à un meilleur partage des places et du pouvoir au sein des exécutifs notamment du bloc local. C'est pourquoi il serait pertinent d'instaurer un tandem paritaire au sein des exécutifs municipaux et des communautés tout en consacrant une répartition paritaire des délégations et responsabilités administratives.
- Il est nécessaire de définir des règles paritaires pour l'élection des assemblées et des bureaux des intercommunalités.
- Un véritable travail de fond doit être opéré sur cette problématique via la mise en place d'un observatoire dédié.

De manière plus générale, c'est le statut de l' élu qui doit être reconsidéré et renforcé pour prendre en compte l'investissement dévorant des élus au sein du bloc local et leur garantir une meilleure reconnaissance de leur fonction en s'interrogeant notamment sur la question des indemnités aujourd'hui insuffisantes pour permettre de faire un choix professionnel ainsi que sur la prise en compte et la valorisation de leur engagement d'élus dans le temps professionnel.